

Comment les professionnels intervenant auprès d'auteurs de violences au sein du couple appréhendent-ils les situations de contrôle coercitif exercé par les auteurs, et en quoi ces perceptions éclairent-elles les enjeux de l'intervention et de la prise en charge en lien avec la prévention du féminicide ?

Auteur : Versanne, Clara

Promoteur(s) : El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en criminologie interpersonnelle

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26493>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Entretien n°7

Moi : Pour poser un petit peu un cadre sur vous, est-ce que vous pouvez un peu vous présenter et présenter votre rôle auprès des auteurs de violences conjugales ?

Intervenante : Je suis psychologue, je travaille dans l'association Praxis depuis 1999. C'est une association qui propose un processus de responsabilisation en groupe pour des personnes qui exercent des violences dans le couple et dans la famille. J'ai occupé un peu tous les rôles, toutes les fonctions dans l'association. Aujourd'hui, je rencontre toujours des auteurs, j'anime encore des groupes. Mais j'ai une fonction de responsable clinique. Ce qui veut dire que je supervise l'ensemble des équipes par rapport à leur pratique clinique, que je veille à ce qu'il y ait une cohérence dans l'accueil, dans les méthodes, dans les principes d'accueil, quel que soit l'antenne puisque nous avons le siège social, plus deux antennes. C'est moi aussi qui veille à maintenir un lien avec la recherche universitaire et à diffuser au sein de l'équipe les recherches universitaires qui pourraient concerner notre public.

Moi : Vous m'avez dit du coup que vous rencontrez encore les auteurs. Comment est-ce que vous décririez les auteurs que vous rencontrez ?

Intervenante : 96 % des personnes que je rencontre sont des hommes. Donc c'est un public majoritairement masculin, mais le public féminin n'est pas à déconsidérer pour autant et à occulter. Voilà mais je vais me concentrer sur le public masculin. C'est un public majoritairement masculin, majoritairement qui arrive à Praxis sous le coup d'une obligation de justice à des stades judiciaires extrêmement différents, nous recevons des personnes qui bénéficient de ce que l'on appelle une peine et mesure, ce que l'on appelait avant la médiation pénale, c'est-à-dire que c'est avant le tribunal correctionnel. Puis nous avons toutes les personnes qui sont passées au tribunal correctionnel et qui bénéficient soit d'une PPA, soit d'une suspension du prononcé, soit d'un sursis probatoire complet et puis depuis juillet 2025, nous sommes supposés aussi recevoir des personnes qui bénéficient d'une mesure décidée par le juge d'application des peines. donc ce sont des personnes qui doivent bien prêter leurs peines. Mais qui ont des modalités d'adaptation de la peine et Praxis fait partie des modalités d'adaptation donc on peut recevoir des personnes qui sont sous bracelet électronique ou en libération conditionnelle. Le panel est très large évidemment selon le stade, selon la procédure judiciaire dans laquelle on se trouve. Souvent, il y a des infractions plus graves ou alors il y a des récidives. Et puis nous recevons aussi des personnes pour qui la justice n'est pas encore intervenue, ou en tout cas pas le tribunal pénal. Donc c'est ce que nous appelons des démarches volontaires, mais dans ces démarches volontaires, nous avons des personnes qui sont envoyées par le tribunal de la famille, par le SAJ, par un avocat.

Moi : C'est pas si volontaire que ça alors, il y a quand même toujours quelqu'un derrière ?

Intervenante : Je pense que de toute façon quand on s'adresse à un service spécialisé comme le nôtre qui s'affiche clairement « service pour auteur de violence conjugale », on est toujours poussé dans le dos par quelqu'un ou par quelque chose. C'est comme nous quand nous allons consulter un cardiologue, on a été poussé par notre médecin traitant qui nous a dit là, il faut faire un check-up, on ne va pas en premier avis, consulter un service spécialisé. Je pense que

c'est normal que la personne qui nous consulte même volontairement soit toujours un peu poussée dans le dos par quelqu'un ou par quelque chose. Ça peut être poussé dans le dos par la conjointe qui dit « je ne reviendrai à la maison que si tu fais quelque chose, tiens voilà les coordonnées d'un service dont on m'a parlé ». Ça peut être un médecin aussi qui parle de nous, on a beaucoup de personnes qui nous sont référées par la psychiatrie, c'est un peu étrange et c'est un peu décourageant parce qu'on se dit « mais tiens les services ambulatoires de santé mentale, pourquoi ne continue-il pas à prendre en charge parce qu'il y a peut-être des problématiques de santé mentale derrière les passages à l'acte violent » mais on nous les réfère, donc les voies d'entrée sont multiples et chacune de ces voies d'entrée nous amène des profils très très différents d'auteur.

Moi : Il n'y a pas un profil type qui ressort chez les auteurs ?

Intervenante : Déjà quand on pose la question des profils, il faudrait à chaque fois préciser est-ce qu'on parle du profil socio-démographique ? Est-ce qu'on parle du profil criminologique ou est-ce qu'on parle de profil psychologique ? Si on parle de profil socio-démographique, je dirais qu'étant donné que notre public vient majoritairement par la voie judiciaire, oui, nous avons un profil socio-démographique qui est un peu plus défavorisé, des revenus moyens un peu plus bas que la moyenne de la population générale. Ça ne veut pas dire que les violences conjugales n'existent pas dans toutes les couches de la population mais la justice malheureusement crée un filtre d'injustice. Tout le monde n'a pas accès aux mêmes défenses. En ce moment par exemple dans un de mes groupes, il y a un jeune homme qui a été convoqué à un tribunal pour des problèmes de non-paiement de loyer, de non-paiement de travaux dans l'appartement qu'il a loué, il y a de ça plusieurs années. Et il ne comprend pas tout à fait ce qu'on lui réclame, il n'est pas d'accord avec ce qu'on lui réclame. Il a téléphoné à plusieurs avocats, soit ils étaient pas disponibles dans le délai de sa convocation, soit ils lui demandaient un acompte d'emblée que lui n'était pas capable de payer. Et donc ce jeune homme il va se présenter à l'audience sans être accompagné d'avocat. Et il dit « je vais demander un report d'audience et je vais bien voir » mais comme c'est quelqu'un qui a déjà un casier judiciaire, qui n'a pas une façon de s'exprimer, de se présenter et qui est toujours très conciliant, très claire, très précise. Il a peu de chance quoi ce gars-là par rapport à quelqu'un d'autre qui a les armes qui a les outils qui a les ressources. Donc la justice crée ce filtre-là malheureusement que nous nous observons dans notre public. Nous avons parce que nous avons les volontaires etc., nous avons des indépendants, nous avons des enseignants, nous avons des cadres d'entreprise, nous avons des représentants de toutes les couches sociales, mais c'est vrai que statistiquement une grande partie de notre public est plutôt du statut ouvrier, revenu assez modeste. Voilà ça c'est le profil socio-démographique. Maintenant, le profil criminologique. Là aussi, comme nous recevons un public qui est majoritairement judiciairisé, nous recevons un public qui a beaucoup d'antécédents judiciaires. en matière de droit commun, mais pas que, nous avons beaucoup de personnes qui ont des antécédents judiciaires en vol, braquage, home-jacking, nous avons des personnes qui ont des antécédents judiciaires au tribunal de police, conduite sans assurance, conduite sans permis, etc. Nous recevons un public qui cumule des antécédents judiciaires de différentes natures.

Moi : C'est un peu corrélé le fait qu'il y ait déjà des infractions en casier judiciaire avec les violences conjugales ou pas ?

Intervenante : C'est difficile à dire, puisque il y a pas d'études qui ont été faites sur le public non judiciairisé pour avoir accès à leurs antécédents judiciaires. Vous savez, c'est toute une série d'autorisations à avoir donc ici, l'étude existe, elle n'a été faite qu'une seule fois par l'institut national de criminalistique et de criminologie. Et c'est parce que cet institut a eu les autorisations d'accéder aux antécédents judiciaires de nos usagers que l'on connaît cette information-là. Sinon on la connaîtrait pas nous. Et sur notre public volontaire, à part leur poser la question avez-vous des antécédents judiciaires et tenir compte de leurs réponses, mais il n'y a pas d'études qui est faite sur ce public-là avec les autorisations d'accéder à leur casier judiciaire. Donc c'est difficile de faire une étude de corrélation. Ça c'est notre profil criminologique à nous à Praxis, parce qu'on a la voie d'entrée justice. Le profil psychologique, c'est encore différent. Et là nous, on a sur les profils, je veux dire plus psychodynamiques en terme de trait de personnalité, de troubles du comportement. Nous nous avons bien des hypothèses liées à nos observations sur le terrain, mais il n'y a pas d'études, nous n'avons pas à disposition une étude qui confirmerait nos hypothèses ou pas. Moi je peux vous dire que d'observation, nous avons des personnes qui ont des troubles de la personnalité borderline sans être nécessairement diagnostiquée, suivi à propos de ça. Nous avons des personnes qui ont des traits personnalité paranoïaques et nous avons des personnes qui selon nous ont des troubles de la personnalité narcissique. Et nous avons aussi beaucoup de profils dépressifs. Ça c'est pour des traits un peu plus en termes de traits de personnalité, mais comme nous n'avons pas d'études et comme d'études en santé mentale et faire le lien entre santé mentale et violence conjugale, passage à l'acte, ces études n'ont pas été menées encore en Belgique, mais même en Europe francophone, nous n'avons pas à disposition de données donc nous ne pouvons pas nous baser sur ça pour guider notre pratique. Donc nous nous appuyons sur des études qui existent et qui décrivent des profils de différentes vulnérabilités psychosociales. La première vulnérabilité psychosociale qui a été très documentée, c'est la socialisation masculine traditionnelle. Donc ça c'est vrai, ça se confirme que dans notre public nous allons avoir parmi nos usagers nombreux d'entre eux qui ont été socialisés d'une façon à valoriser la force, la performance, l'interdiction de certaines émotions, le fait de devoir se débrouiller par soi-même, etc. La deuxième vulnérabilité psychosociale, très bien documentée, c'est celle des traumatismes vécus dans l'enfance. Et des traumatismes vécus dans l'enfance qui n'ont pas été bien détectés, bien accompagnés, bien soignés. Et qui évidemment va donner lieu à des attachements insécures et donc des patterns d'attachement insécures qui favorisent les insatisfactions conjugales et les incompréhensions conjugales. Donc ces trois vulnérabilités psychosociales, elles ont été bien documentées dans la littérature et nous l'observons dans notre public. Et là il y a bien des corrélations qui ont été établies entre passage à l'acte dans le couple et dans la famille et l'existence de ces vulnérabilités. Et donc c'est ça que l'on travaille dans nos groupes.

Moi : Ok, et est-ce que vous observez d'autres comportements, attitudes ou façons de penser qui reviennent assez régulièrement chez les auteurs ?

Intervenante : Donc lié à leur vulnérabilité psychosociale, si je devais prendre par exemple les témoignages que j'ai dans un groupe que j'anime en ce moment, ils parlent beaucoup de leur solitude, de leur isolement, de la charge que constitue pour eux la sécurité financière du couple de la famille du foyer. Et le fait qu'ils ont l'impression que c'est sur leur seules épaules que ça

repose et en même temps avec une situation socio-économique qui n'est pas favorable, donc des hommes qui se retrouvent maintenant exclus du chômage ou qui sont au chômage et donc qui n'ont pas des revenus très importants, très stables, très fiables et qui se culpabilisent de ça et qui se mettent une charge énorme sur les épaules par rapport à ça. Ça c'est quelque chose que l'on entend fréquemment.

Moi : Et au niveau de leur contrôle, les comportements qui reviennent plus souvent dans le couple ?

Intervenante : Par rapport au contrôle, déjà ce que j'ai envie de dire, c'est le contrôle coercitif c'est un terme qui est arrivé dans le vocabulaire francophone assez récemment. Mais la problématique du contrôle, elle était présente depuis toujours dans la violence conjugale. Et c'est pas parce qu'il y a un terme aujourd'hui ou une étiquette aujourd'hui, que c'est plus présent ou plus parlé. C'est un terme qu'il a surtout été utile auprès des féministes pour faire reconnaître une part des violences qui étaient toujours minimisée, occultée ou banalisée, notamment par la police et par la justice. Et leur combat, c'était de faire reconnaître que bien avant des coups et blessures, il y avait d'autres formes de violence qui étaient tout aussi impactantes et dégradantes et qu'ils ont mis sous l'étiquette de contrôle coercitif. Mais sinon le contrôle c'est pas quelque chose de nouveau et donc quand on me parle du contrôle, quand on me demande de parler de « comment les auteurs abordent le contrôle », ils n'abordent pas d'une façon nouvelle aujourd'hui parce qu'il existe une étiquette. Alors quand on parle de contrôle avec eux, ils parlent surtout de contrôle qu'ils subissent. Parce que quand on parle de contrôle avec eux, la première chose à laquelle ils vont penser, c'est la jalousie, c'est le contrôle des téléphones Et ils disent « ben moi non plus je peux pas sortir comme je veux moi non plus je peux pas voir qui je veux quand je sors avec mes copains, il faut que je dise où je vais, jusqu'à quelle heure et je peux recevoir des messages alors que je suis en sortie avec mes copains. Je peux pas regarder une fille » donc quand on leur parle de contrôle, ils vont d'abord parler de ce qu'ils subissent eux. avant d'accepter de parler de comment eux ils contrôlent. Et puis le stade nous qui nous intéresse, c'est l'impact de ce contrôle, qu'il le subisse ou qu'il l'agisse. Est-ce qu'ils sont confortables avec ce contrôle ? Qu'est-ce que ça leur apporte ce contrôle ? En quoi ça les rassure ? Quel besoin ça vient combler ? Parce qu'en fait ce que l'on constate beaucoup quand on travaille avec les auteurs, j'ai un jeune homme en ce moment, lui il est clair, lui il parle de la relation amoureuse comme une relation d'appartenance dans le sens possession. Si je suis en couple, c'est normal, elle doit tout me dire, elle doit tout me montrer. Et d'ailleurs moi je n'ai rien à cacher et je lui montre tout. Donc lui sa représentation, un couple ça s'appartient, ça se possède, on va dire comme ça. Il y a plus d'individualité, d'individualisation possible dans le groupe. Ça on en a chez le jeune public comme chez le moins jeune public, mais ce n'est vraiment pas la majorité des auteurs que l'on reçoit. La majorité des auteurs que l'on reçoit le contrôle, c'est un mauvais moyen qu'ils ont trouvé pour répondre à des besoins et à des vulnérabilités à des insécurités qu'ils ont. L'exemple facile concevable, c'est la jalousie. Derrière la jalousie, en fait il y a une énorme insécurité et un énorme besoin d'être tout le temps réassuré sur la relation, sur l'attention, sur l'affection sur son pouvoir de séduire, de plaire, de satisfaire, etc. Et souvent le contrôle n'est pas le but en soi. Le contrôle est le moyen de répondre à des besoins des vulnérabilités, à des insécurités. Alors c'est pas un bon moyen du tout, mais donc

quand on travaille le contrôle avec les auteurs, ce que l'on travaille surtout une fois qu'on les a nommés verbalisés, une fois qu'on a accepté aussi d'entendre les formes de contrôle qu'ils estiment subir, ce que l'on va chercher derrière, c'est les effets du contrôle et le rôle, la fonction du contrôle et c'est ça qui nous intéresse nous dans l'accompagnement pour pouvoir travailler ça. Parce que si l'on comprend la fonction du contrôle, alors on peut chercher avec eux « est-ce qu'il y aurait autre chose qui pourrait remplir cette fonction-là, avec moins d'impact avec moins d'effets négatifs sur la relation sur la confiance mutuelle, etc ».

Moi : Est-ce qu'ils comprennent les contrôles, les comportements peut-être un peu extrêmes qu'ils ont, est-ce que eux ils comprennent que c'est pas bien ou ils en ont pas conscience justement ?

Intervenante : Mais pour vous c'est quoi un comportement extrême ?

Moi : Arriver au coup par exemple.

Intervenante : Là on est au-delà du contrôle.

Moi : Oui, la violence ressent du couple, est-ce qu'ils comprennent ?

Intervenante : Bien sûr qu'ils comprennent que c'est pas bien. Enfin je veux dire, ils ont les mêmes capacités. Alors ils justifient, minimisent les impacts etc., mais ils comprennent que c'est pas bien. Il y a deux phrases classiques que l'on entend vraiment à tour de bras. C'est « vous savez, je ne me suis pas levée un matin en me disant que j'allais frapper ma femme. Si je l'ai frappé, c'est qu'il y a eu des circonstances vraiment », pour nous dire, vous savez, je suis pas un abatteur de femmes parce qu'il y a cette carature là, de l'homme qui rentre chez lui de mauvaise humeur et qui va battre sa femme sans aucune raison. Ils ne se reconnaissent pas dans ce portrait-là, parce que c'est difficile pour eux de s'identifier à ce portrait-là et parce qu'ils portent une certaine culpabilité, une certaine honte par leur passage à l'acte. Et justement la deuxième phrase type que l'on entend très souvent, c'est « vous savez je ne suis pas fière de ce que j'ai fait ». Donc oui ils savent que c'est pas bien la grande majorité d'entre eux savent que c'est pas bien. Maintenant que ça mérite d'être poursuivi par la justice, que ça mérite d'être puni par une peine d'emprisonnement, là non là ils ont du mal à l'accepter.

Moi : Ils savent que c'est mal, mais pour eux être puni c'est pas concevable ?

Intervenante : Oui, ils disent « maintenant, j'ai une étiquette sur le dos c'est pas juste, j'ai été traitée comme un criminel » et alors ils ont tendance aussi à se comparer avec d'autres criminels y compris avec des criminels en col blanc bien connus dans les médias en disant lui il est en liberté, lui il a détourné des millions et moins pour une baffe j'ai ça etc. Donc ça c'est autre chose accepter la sanction pénale, accepter la réprobation sociale, c'est autre chose. Mais oui ils savent que ce qu'ils ont fait n'est pas bien, ils ne sont pas fiers.

Moi : Je vais venir un peu plus sur la place qui est accordée à la partenaire au sein du couple. Comment les auteurs ils vont décrire leur partenaire ou ex-partenaire peut-être ?

Intervenante : Là aussi c'est très variable s'ils sont toujours avec elle, ça va pas être la même chose que s'ils sont séparés. S'ils sont séparés qu'ils ont toujours des contacts avec elle, c'est pas pareil que s'ils sont séparés qu'ils n'en voient plus. C'est très variable.

Moi : Si on reste dans la partenaire actuelle, alors comment est-ce qu'ils la décrivent ?

Intervenante : Certains vont pouvoir exprimer de l'empathie vis-à-vis d'elle, de la reconnaissance sur le fait que elle est toujours avec lui alors qu'il a exercé des violences. Par exemple, j'essaye de me raccrocher à des témoignages entendus et des témoignages récents. Un monsieur qui est toujours en couple avec sa conjointe sur qui il a exercé des violences, ils ont plusieurs enfants ensemble et dans le groupe il dit « je n'ai plus de sentiments amoureux pour elle, je pense que si on avait pas les enfants, je la quitterais mais c'est une bonne mère et voilà si je la quitte déjà, je ne suis pas certain que j'aurai accès à mes enfants de un et de deux, je ne saurais pas faire aussi bien qu'elle parce qu'elle s'occupe bien ». Donc même s'il a des insatisfactions conjugales, même si il n'est pas bien dans son couple amoureux, je veux dire comme ça pour lui, le couple c'est aussi la famille et il reconnaît des qualités parentales à sa femme qu'il ne reconnaît pas chez lui. Et donc il reconnaît avoir besoin de son couple pour pouvoir préserver la famille telle que lui il souhaite la préserver. Ça c'est un exemple, un autre témoignage d'un monsieur qui est toujours aussi avec sa conjointe, ils se sont séparés juste après les faits qui ont été condamnés pendant plusieurs mois et pendant le temps de cette séparation-là, monsieur est tombé gravement malade, il a été hospitalisé et pendant cette hospitalisation, madame est venue lui rendre visite. Et suite à ça ils ont repris leur vie de couple. Et quand monsieur arrive dans le groupe, parce que il y a le temps de la justice qui est là, bien ils ont repris la vie commune et lui par exemple, il nous parle de comment il a l'impression de subir du contrôle de la part de sa femme. Des reproches de la part de sa femme et comment il se dit « je dois accepter, parce que voilà j'ai failli perdre mon couple, de toute façon la justice m'a sanctionné donc maintenant je dois faire attention et je ne peux plus réagir à ça. Comme je réagissais avant, mais je n'ai pas encore trouvé d'autre façon de réagir, or ça me blesse ». Et ils nous donnent des exemples concrets dont un exemple touchant. Il arrivait à l'anniversaire des faits de l'infraction qui a été condamnée, et l'infraction a été commise sous alcool parce que le couple était en sortie et on est à la date anniversaire, la date anniversaire correspond à une fête folklorique locale. Et madame a envie de sortir à cette fête folklorique comme ils l'ont toujours fait depuis des années. Et monsieur dit « mais moi j'ai pas envie d'une part parce que pour moi ça me rappelle ce que j'ai fait, et les conséquences que ça a eues et d'autre part depuis j'ai décidé d'arrêter de boire puisque ça a eu des graves conséquences pour moi », c'était aussi la cause de son hospitalisation Et il dit « mais c'est pas pareil de sortir à cette fête sans alcool ou avec alcool et donc je lui dis d'y aller seul ou d'y aller avec nos amis, mais que moi je n'y vais pas mais elle ne l'accepte pas et elle insiste ». Alors qu'il était en séance de groupe, il nous dit « mais vous voyez, elle vient encore de m'envoyer un message pour me dire après ta séance de groupe tu viens me rejoindre, j'espère » il dit, « je vais pas pouvoir continuer à refuser, je vais pas arriver à tenir bon ». Voilà comment il nous parle de leur conjointe, c'est à travers des situations concrètes. Voilà deux exemples d'hommes qui sont toujours en couple et qui parlent de leur couple, de leur conjoint, de leur partenaire. Mais par exemple ces deux-là ne reprochent pas à leur partenaire d'avoir déposé plainte, ils ont dépassé ça en tout cas par le travail que l'on fait

avec eux, mais ils parlent des difficultés relationnelles, des insatisfactions conjugales, de la difficulté de faire entendre ses limites, de faire respecter ses limites. De leur difficulté de faire des demandes dans leur couple, c'est souvent des personnes qui attendent que leur conjoint devine leurs besoins et donc on travaille beaucoup avec eux le fait que non elles peuvent pas deviner s'ils ne font pas de demande claire et donc on les amène à s'entraîner à faire des demandes. Mais alors ils vivent l'expérience que quand ils font des demandes parfois ils ne sont pas reçus, ils ne sont pas entendus et donc ils reviennent avec ça dans le groupe. Voilà comment on travaille ça.

Moi : Et il y en a qui reprochent à leur compagne d'avoir porté plainte ?

Intervenante : Je trouve que ça arrive plus dans les séparations dans les coups préparés. Quand il y a séparation avec enfant, parce que le fait d'avoir porté plainte a parfois eu des conséquences sur la garde, sur le droit de visite etc. Et donc là il peut y avoir beaucoup de rancune, beaucoup de colère sur le fait qu'elle a déposé plainte, qu'elle a exagéré, que c'est à cause d'elle qu'elle ne peut plus voir son enfant etc. C'est beaucoup plus fréquent dans ces situations-là.

Moi : Et quelles attentes ce genre d'auteurs vont avoir envers leur partenaires au niveau des comportements ou attitude qui voudraient qu'elle est ? Est-ce qu'ils ont des attentes en elle ?

Intervenante : Oui, ils en ont beaucoup. Oui, ils ont beaucoup d'attentes.

Moi : Vous avez des exemples ? Ou du moins généraliser peut-être leurs attentes ?

Intervenante : Je n'arrive pas à généraliser, c'est indépendant de chaque personne. C'est tellement spécifique, c'est tellement particulier, c'est peut-être lié à la nature du travail que nous faisons. On rentre au cœur de la dynamique conjugale. Les attentes elles sont multiples et variées. Pour donner un cas, par exemple le jeune homme dont j'ai parlé tout à l'heure avec ses problèmes locatifs et les dettes qu'il va sans doute devoir payer. Cette location-là il était colocataire avec sa conjointe de l'époque. Il est séparé de cette conjointe. Il a exercé des violences sur elle. Il est séparé de cette conjointe depuis deux ans. Il ne veut plus avoir de contacts avec elle, mais il est tout le temps rattrapé par cette histoire-là et par cette relation-là, notamment par des courriers comme celui-là où on lui demande de rembourser des dettes qui sont en fait des dettes partagées avec elle. Mais c'est des attentes financières ou des attentes administratives qu'elles prennent sa part, qu'elle reconnaisse sa part, mais lui il travaille, il a un revenu tandis qu'elle elle est insolvable. Elle est sans revenu et donc c'est difficile pour lui d'accepter que deux ans après la séparation, alors qu'ils n'ont pas d'enfants ensemble qu'ils n'ont pas été mariés. Ils sont très jeunes, il a maintenant 28 ans. Pour lui, c'est très dur d'accepter que tout ça, c'est encore lui qui est convoqué, c'est encore lui qui devra payer les dettes, alors qu'elle a sa part aussi qu'elle était majeure, adulte, responsable. Mais c'est un cas particulier.

Moi : Et quelle place eux ils pensent occuper dans la relation ? Les auteurs.

Intervenante : Quelle place il pense occuper dans la relation ?

Moi : Est-ce qu'ils pensent qu'ils sont au centre de la relation et que les autres gravitent autour ou justement ils pensent qu'ils sont peut-être soumis à leur femme et que du coup ils essaient de rattraper un contrôle, parce que pour eux il y a un déséquilibre ?

Intervenante : En tout cas ils ne se perçoivent pas comme la personne centrale. Ils ne se perçoivent pas comme ça. De nouveau, la grande majorité, je ne dis pas qu'on n'en rencontre pas qui sont des patriarches ou des figures comme ça un peu dominante, tyrannique, mais la plupart d'entre eux non, ils expriment plutôt le sentiment de ne pas être entendus, le sentiment d'être perdu aussi par rapport à la charge familiale, par rapport aux enfants, par rapport aux charges financières. Par rapport à la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale. Ces personnes qui travaillent sur chantier ou les chauffeurs routiers ou enfin tous ces métiers là où ils sont en dehors de la maison 10 heures par jour et parfois plusieurs jours par semaine. Et qui entendent leur conjointe, attendre d'eux qu'ils soient plus disponibles, plus attentionnés, plus présents. Et ils savent pas comment faire, ils sont perdus.

Moi : Parce que j'ai eu beaucoup de réponses aléatoires par rapport à cette question donc c'est intéressant d'avoir plusieurs points de vue pour pouvoir y répondre. Maintenant je vais aller plus sur un autre aspect, la dynamique de pouvoir qui pourrait être exercée au sein du couple. Est-ce que vous observez des logiques de contrôle dans les comportements rapportés par les auteurs et si oui lesquels ?

Intervenante : Est-ce que des logiques de pouvoir ?

Moi : De pouvoir, de contrôle ou d'emprise

Intervenante : « D'emprise » ça c'est un mot qui n'existe pas chez les auteurs, les auteurs ne considèrent pas qu'ils mettent leur conjointe sous emprise. Donc des comportements de contrôle, des logiques de pouvoir, oui ils peuvent le reconnaître mais après tout un cheminement et un accompagnement avec eux, c'est en fait l'objectif de notre travail. C'est qu'ils accèdent à une plus grande prise de conscience sur leur logique interne et qu'ils passent par le contrôle pour nourrir cette logique interne. Mais donc c'est pas quelque chose qui est présent d'emblée, c'est l'objectif de notre travail. Oui, ils en ont conscience, ils en parlent.

Moi : Et vous avez parlé un peu du fait qu'il y avait de la justification et de la minimisation. Est-ce que les auteurs ils justifient leur comportement d'autres manières ?

Intervenante : Ils justifient leur comportement par déjà le comportement de leur conjointe. Elle m'a dit cela, elle a parlé de ça alors qu'il ne fallait pas. elle m'a reproché ceci.

Moi : Ils essayent de se dédouaner en fait. Peut-être un petit peu. j'ai fait ça parce qu'elle a fait ça ?

Intervenante : C'est une lecture, peut-être que certains essayent de se dédouaner, eux, ils essayent de trouver du sens à leur comportement. Et ils ont une lecture qui est un peu skinnérien, c'est-à-dire un stimulus une réponse. Nous, ce qu'on essaye de leur dire, c'est oui, mais quelqu'un a un comportement devant vous. Est-ce que c'est pour ça que automatiquement vous allez répondre de la même façon entre les deux est-ce qu'il n'y a pas une boîte noire qui vous appartient et qui serait intéressant d'aller regarder à l'intérieur de cette boîte noire ? On leur pose la question selon leur métier, on essaye de trouver des métaphores différentes, mais le chauffeur routier, on lui dit, « je suis sûre que sur la route ou à la station-service ou au restaurant quand vous êtes arrêté sur la route, vous avez été confronté à un gars, une serveuse a été agressive, qui

a été hostile, qui a utilisé un haut plus haut que l'autre etc. Est-ce que vous avez répondu de la même façon ? non », donc il y a bien quelque chose de particulier dans la relation donc on essaye de les amener à se poser des questions comme ça. Donc c'est plus une recherche de sens chez eux, une recherche d'explications que de se dédouaner. C'est aussi dire, il nous dit ça parce que nous on leur demande de mettre tout le zoom, tout l'éclairage sur leur comportement à eux. Et puis ça il faut bien le reconnaître, c'est étouffant. C'est oppressant, nous aussi on exerce un pouvoir sur eux dans le travail psychologique qu'on leur demande aux auteurs. C'est aussi humainement compréhensible que les personnes essayent de se dégager un peu de ce zoom là en disant « mais pourquoi vous ne regardez pas aussi un peu ces comportements à elle ? ». Parce que moi mes comportements ils sont liés aussi, on est en relation, ils sont liés à ces comportements à elle. Il y a chez certains la stratégie de se dédouaner, mais je pense qu'il y a chez d'autres la recherche de sens et le besoin aussi de se dégager un petit peu de ce regard oppressant, mon comportement, mes choix, ce que j'ai fait de moi, mais je l'ai fait dans une relation

Moi : Ils se responsabilisent quand même, mais en essayant de chercher du sens dans ce qu'il font ?

Intervenante : Ça fait partie de la responsabilisation. De chercher du sens. Parce que vous savez si le travail de responsabilisation c'est d'arriver à ce que la personne dit « j'ai donné une gifle à ma femme, je le reconnais et c'est bien moi qui ai donné la gifle ». On n'a pas besoin de 45 heures, vous allez donner raison à des programmes qui existent ailleurs qui sont très courts où en une journée responsabilisent les auteurs. C'est pas ça la responsabilisation. C'est reconnaître que j'ai donné une gifle à ma femme et c'est à cause d'éléments déclencheurs qui existent à l'intérieur de moi. Et je reconnais que même si cette gifle elle a duré quelques secondes, si la scène a été très rapide, ça a des effets et ça a des effets à long terme sur la personne qui a reçu la gifle, mais sur la relation, sur la qualité relationnelle et sur les personnes qui nous entourent enfants, proches, parents. Donc avoir conscience des effets et les reconnaître, ça fait partie aussi du processus de responsabilisation. Si dans les éléments déclencheurs, il y a une vision inégalitaire dans la relation, ça fait partie du processus de responsabilisation d'accepter de regarder ce processus d'inégalité. Par exemple, on n'a pas encore abordé, je ne sais pas si ça répond à une de vos questions, mais ce que l'on entend beaucoup dans les groupes d'auteurs, c'est leur posture de sauveur. Encore dernièrement, il y a un monsieur qui disait, parce qu'on le faisait travailler sur l'historique de sa vie amoureuse et les différentes relations qu'il avait eues. Et en travaillant avec nous, il dit « je me rends compte que les femmes que je rencontre et dont je tombe amoureuse, c'est des femmes qui ont des problèmes ou des difficultés et où je me dis, je vais les aider, je vais les sauver et finalement je n'y arrive pas ». Et on les amène à réfléchir. Est-ce que vous faites une différence entre se sauver dans couple ou s'entraider ? C'est différent. S'entraider, c'est égalitaire, c'est reconnaître que parfois j'aide l'autre et que parfois c'est l'autre qui m'aide c'est la réciprocité, c'est la solidarité dans un couple. Sauver l'autre, c'est pas une vision égalitaire, c'est de dire moi je suis en position de force, j'ai mes compétences, j'ai mes savoirs où j'ai mon argent et je vais sauver l'autre qui est rabaissé par une condition de santé mentale ou une condition financière. Parfois on essaye de ramener la notion d'égalité de vision égalitaire dans des propos qui n'y font pas nécessairement penser, mais on leur montre qu'en

fait ils ont une vision inégalitaire et à travers la posture de sauveur, c'est une posture de pouvoir et de force qu'il recherche à nourrir et c'est pas tant de sauver l'autre, mais c'est de sauver son ego, son narcissisme. Et voilà ça fait parfois des petits électro chocs et ça les amène à réfléchir autrement. Mais c'est ça le processus de responsabilisation, c'est regarder les faits, c'est regarder l'impact des faits, c'est regarder les inégalités qui se cachent derrière les faits, c'est d'accepter de chercher des alternatives de comportement parce que la vie conjugale est parsemée de frustration, d'insatisfaction, des preuves. Or ils n'ont pas toujours eu les modèles, les clés, les ressources pour avoir des alternatives de comportement. Et puis maintenir ces changements-là dans le temps c'est pas rien.

Moi : Et cette dynamique de sauveur, il y en a beaucoup qui le ressentent ?

Intervenante : Oui c'est assez fréquent dans nos groupe d'auteurs.

Moi : Du coup je sais que le contrôle vous aimez pas trop ce terme c'est ça ?

Intervenante : C'est pas que j'aime pas, c'est le fait qu'il existe ce terme-là, comment exprimer clairement ça, ça amène à faire un zoom sur une partie des violences conjugales. Qui est déjà la partie la plus insidieuse, la moins visible, la moins évidente. Donc c'est pas évident. Et ce n'est qu'une partie des violences conjugales et nous quand on travaille avec les auteurs justement, ils ont tendance à segmenter, à cloisonner, à séparer. On a tendance plutôt à les inviter à regarder la violence conjugale dans son ensemble. D'ailleurs, on travaille avec eux toutes les formes de violence y compris celles qui disent qu'ils n'ont jamais exercé. Mais on va quand même les regarder avec eux et dans le groupe. Alors le contrôle social, le contrôle économique, le cyber contrôle, le cyber harcèlement, tout ça est pris en compte. Mais on ne va pas faire un focus pour isoler le contrôle coercitif ou pour faire apparaître davantage le contrôle coercitif. C'est pas notre façon de travailler donc il y a un depuis 5 ans plus ou moins sur le contrôle coercitif, on veut documenter coercitif, etc. Mais c'est quelque chose, c'est un terme et une étiquette qui aide les victimes à faire voir quelque chose. Je ne sais pas si c'est un terme et un concept qui aide tant que ça le travail avec les auteurs. parce que le contrôle coercitif, nous, on n'avait pas besoin de ce concept-là pour voir qui y en avait pour constater qui y en avait et pour savoir qu'il fallait travailler ça avec eux. Donc on le fait depuis toujours, on ne le fait pas plus depuis que ce concept-là existe. Donc c'est pas que j'aime pas, c'est que c'est un concept qui moi ne m'aide pas tant que ça avec le travail avec les auteurs.

Moi : Je préfère demander parce que j'ai une question qui pose un peu la question de savoir comment les auteurs vont décrire ce que nous on peut qualifier de contrôle coercitif. Alors du coup ici pour pouvoir répondre, c'est pas intéressant puisque parler du contrôle coercitif...

Intervenante : En fait, ce qui fonctionne avec les auteurs, c'est d'écouter leur récit, d'écouter leur vision du monde, du couple. Et puis de capter dans ce qu'ils disent ce qui correspond nous à la notion de contrôle et de dire « tiens, dans cette séquence-là, tu nous dis que tu fais ça ou que tu réponds ça, est-ce que ça pourrait être une forme de contrôle ? » Et puis on demande l'avis du groupe ça fonctionne mieux. Nous, on a des listes d'exemples de comportements de contrôle. Quand on leur donne ces listes-là et qu'on leur demande de cocher ce qu'ils ont déjà fait, ils cochent quasiment rien. Vous voyez si on leur donne une liste théorique. Est-ce que vous avez

déjà fait ça ? Est-ce que vous avez déjà empêché votre femme ? « moi je m'empêche ma femme de rien faire ». Si vous leur donnez une liste théorique de comportement de contrôle coercitif et que vous leur demandez avez-vous déjà fait ça ? Ils vont pas cocher. Si vous écoutez leur récit, comment vous faites quand votre femme sort avec ses copines etc. comment ça se passe-ce que vous pourriez me raconter ? Si vous partez d'une situation concrète et que vous les écoutez et que vous leur posez des questions pour avoir des détails sur comment ils le vivent, à quoi ils pensent etc. et que vous captez dans leur discours, vous en tant que professionnel des séquences de contrôle et que vous les mettez en lumière. Alors là ils acceptent de réfléchir en disant « c'est ça contrôle ? Ah ben oui alors je le fais ».

Moi : Maintenant je vais aller un peu plus sur le risque de féminicide. Est-ce que vous avez des critères d'évaluation principaux qui vont amener à se dire qu'une situation est critique et pourrait amener donc un féminicide ?

Intervenante : Oui, je sais pas si vous avez déjà rencontré quelqu'un du Divico. Oui, mais on est membre partenaire, fondateur, je sais pas comment dire du Divico, donc on utilise la grille et Evivico. C'est ça nos points de repère, mais aussi simplement quand nos usagers changent de comportement de façon inexplicable, quand nos usagers décrochent. Alors qu'ils étaient réguliers. Quand on avait commencé à entamer avec eux un travail qui portait ses fruits sur réfléchir aux impacts, aux effets sur la victime, etc. Et que tout à coup il revient en exprimant une rage sur la victime, tous ces changements d'attitude et des comportements pour nous, ce sont aussi des signaux d'alerte qui vont nous amener à interroger. Qu'est-ce qui se passe qu'est-ce qui change dans la dynamique, parce que pour nous c'est un facteur de risque. Dès qu'il y a un passage au tribunal, surtout au tribunal de la famille, nous on encadre la situation de façon plus serrée parce qu'on sait que c'est un facteur de risque. sinon ce sont les critères de la grille Evivico.

Moi : D'accord, est-ce que vous avez déjà été confronté à une situation inquiétante et c'était quoi les éléments qui vous ont fait penser que cette situation a été plus critique ou plus inquiétante qu'une autre ?

Intervenante : La réponse, oui ça nous est déjà arrivé, depuis le Divico, ça nous est déjà arrivé de solliciter nous le Divico. Ça fonctionne pas pour mettre à l'abri les auteurs mais avant le Divico, ça nous est déjà arrivé d'envoyer des courriers au procureur du roi, ça nous est déjà arrivé d'envoyer des courriers aux SAJ. Parce qu'on trouvait que des enfants étaient en danger et donc les critères qui nous amenaient, c'est qu'on voyait que rien ne changeait et que malgré le fait qu'on interpellait notre usager, malgré aussi, parce que comme nous on travaille en groupe quand on est face à des situations critiques, on demande au groupe de nous aider en disant « ben voilà on est là pour s'entraider, vous êtes plus expert que nous par rapport aux violences de couple et de famille parce que vous avez été dans la situation. Donc aidez-nous à faire entendre à Albert que là il y a des facteurs de risque qu'il doit s'inquiéter qu'on doit construire un scénario de sécurité avec lui. » Et le groupe souvent nous aide. Ça peut être concernant les enfants, ça peut être concernant la conjointe, l'ex-conjointe.

Moi : C'est des situations où oui comme vous dites rien ne change donc vous vous inquiétez pour le risque qu'il pourrait faire aux autres au final que ce soit enfant ou partenaire.

Intervenante : Oui il y a aussi les risques suicidaires et ça aussi on a déjà été confrontés. Mais c'est pareil. On a déjà connu les deux situations, on a déjà connu les risques suicidaires que l'on avait détecté que l'on avait mis en avant, on avait essayé de renvoyer la personne vers, que ce soit SOS suicide ou vers les urgences psychiatriques sans succès, etc. et malheureusement nous avons raison. Et nous avons déjà connu aussi des risques suicidaires que nous n'avions pas détectés. Et alors après coup quand on débriefe la situation, on se dit que oui, il y avait peut-être des petits signaux d'alerte qui auraient pu nous alerter mais, qu'on a négligé sur le moment qu'on a mis sur le compte d'autres choses. Vous savez quand c'est avec les risques suicidaires, il y a ces scénarios où la personne a pris sa décision et donc elle fait un peu ses adieux sans le dire. À quoi ça peut bien ressembler un auteur qui fait ça ? Et bien ça ressemble à un auteur qui vient en séance de groupe en remerciant le groupe, en remerciant les animateurs en disant qu'il a compris beaucoup de choses etc. En tant qu'intervenant, on se dit « c'est chouette, chouette feedback » et au final on ne s'attend pas à ce qu'il peut arriver. Il n'est pas allé la semaine suivante, il n'est pas là la semaine d'après et on apprend qu'il s'est suicidé. Ce sont des choses que l'on vit.

Moi : Je vais aller un peu plus sur le travail d'accompagnement, au niveau de la prise en charge etc. Quelle prise en charge des auteurs est nécessaire selon vous pour prévenir ce genre de risque de passage à l'acte ?

Intervenante : Pour moi ce qu'il manque aujourd'hui et ce qui est absolument nécessaire et urgent, on l'a écrit, on l'a adressé aux autorités aux politiques etc. C'est que il y ait une chaîne de prise en charge des auteurs. Ça ne peut plus continuer qu'il n'y ait qu'un seul service spécialisé. Il faut davantage d'implication des services de santé mentale dans la prise en charge des auteurs. Ça c'est absolument urgent aussi. Et il faut que les suivis, que les accompagnements tiennent en compte les vécus traumatiques. Pour qu'un auteur puisse avoir accès à un suivi thérapeutique spécialisé dans la prise en charge des traumatismes, c'est inaccessible financièrement pour eux. C'est inaccessible, ils n'ont droit à aucune aide, aucune intervention, il n'y a pas de service spécialisé qui offre ça. Et donc si vous les orientez vers un service de santé mentale, on a la chance d'en avoir à Liège qui regroupe des thérapeutes spécialisés dans le traitement des traumatismes. C'est minimum 75 € la consultation, le public que nous nous avons à Praxis, avec les caractéristiques socio-économiques que je vous ai décrites, n'a pas accès. Donc chaque fois qu'on essaye de les orienter vers ça, ils nous reviennent. Il faut une plus grande application de la santé mentale, il faut une chaîne de prise en charge avec des services qui proposent des prises en charge sociales et administratives, des prises en charge individuelles, d'autres services pour des prises en charge collectives, en groupe, comme nous psychologique et des prises en charge spécialisées en traumatisme.

Moi : Ici vous faites que des interventions de groupe ?

Intervenante : Oui. Parce qu'on est subventionné que pour ça, on a déjà demandé à être subventionné pour des suivis individuels, on ne l'a jamais obtenu.

Moi : En fait c'est un grand manque de financement pour ce genre

Intervenante : On nous dit, « il y a d'autres services qui font ça, les services de santé mentale sont financés, subventionnés pour ça ». Mais les auteurs n'y ont pas accès ou ne sont pas reçus ou accueillis de la même façon qu'ici.

Moi : Donc pour vous, ce serait les plus grands enjeux et difficultés de cette prise en charge au final ?

Intervenante : En tout cas c'est ce qui manque. En plus aujourd'hui on a beaucoup d'études qui montrent 80 % des auteurs ont vécu en moyenne trois événements traumatiques avant l'âge de 18 ans. C'est des études scientifiques qui le montrent.

Moi : Ça veut dire qu'il y a bien quelque chose à traiter, à accompagner.

Intervenante : Nous on est dans le temps pénal, dans le temps de la poursuite, de la sanction, et on essaye d'accueillir les personnes d'une façon qui les motive à avoir confiance dans les services d'aide et qui peuvent les motiver à poursuivre l'aide au-delà de l'obligation judiciaire. Mais il faut que quand ils s'adressent aux autres services, qu'ils soient accueillis traités pour ça.

Moi : Très bien, on arrive à la fin de l'entretien, je sais pas si avant de conclure, vous avez peut-être quelque chose à rajouter ou un point pertinent que j'ai pas mentionné ?

Intervenante : Non, il n'y a rien qui me vient.